



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017  
Affiché le mercredi 20 décembre 2017**

Date de la convocation : 08/12/2017  
Nombre de Conseillers : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Josiane LAROCHE, Marilys MONCOUCUT, Mireille NICOLAS, Josette RAIMON, Patricia ROUET.

MM. Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, Richard RENÉ, Michel STRECK.

Absents excusés : MM. Laurent BRIAND et Jean-James PERLADE

Absents : M. Jocelyn GUIRBAL et Mme Valérie LUSSIEZ

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

**Délibération n°1 – Recensement de la voirie de la Commune de Salles sur Mer – Intégration rue des Boullionnes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que la reprise de la voirie et des réseaux de la rue des Boullionnes correspondant aux parcelles AB177 et AB179, représente 422ml et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.*

**Délibération n°2 Subvention exceptionnelle pour un séjour scolaire – classe de CE1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 10€ par élève à la classe de CE1 de Salles sur Mer de Mme Babeuf.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.*

**Délibération n°3 Mise en place d'une boîte à livres en partenariat avec le Lions Club La Rochelle Océan**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la mise en place de deux boîtes à livres sur la Commune (Grolleau et le Parc) par le Lions Club La Rochelle Océan et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ce partenariat.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.*

**Délibération n°4 Convention pour remboursement et refacturation d'une partie des factures d'éclairage public avec la Commune de La Jarrie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Commune de La Jarrie le remboursement des années 2014-2015-2016-2017 pour sa part de consommations, frais et abonnement des poteaux d'éclairage public lui incombant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Commune de La Jarrie, dès 2018, le remboursement annuel de sa part de consommations, frais et abonnement des poteaux d'éclairage public lui incombant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.*

## **Délibération n°5 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De porter l'enveloppe financière de l'opération de réhabilitation et d'extension des bâtiments administratifs de la Commune au montant de 474.000 € HT soit 568.800 € TTC.
- 2) De valider le dossier Avant-Projet Détaillé (APD) présenté par le cabinet de maîtrise d'œuvre le 28/11/2017 et intégrant les éléments techniques définis ci-dessus.
- 3) D'arrêter le coût d'objectif des travaux définitif au stade APD à 348.000 € HT
- 4) D'approuver l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant le coût d'objectif définitif des travaux à 348.000 € HT et portant les honoraires du maître d'œuvre, au montant définitif de 42.016,05 € HT.
- 5) D'autoriser le Directeur Général Délégué de la SEMDAS, mandataire, à signer ledit avenant et toutes pièces conséquences des présentes.
- 6) D'autoriser la SEMDAS, mandataire, à lancer la consultation relative aux marchés de travaux en procédure adaptée ouverte librement définie avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
- 7) D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 au taux le plus élevé et à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- 8) D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental de la Charente Maritime les subventions au taux le plus élevé et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.***

### **Questions / Informations diverses :**

- Demande avis du Conseil Municipal pour ouverture les dimanches pour les Commerces de détails : avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pour 2017 et également pour 2018
- Projet de Loi de Finances 2018 : distribution d'un document de synthèse retraçant les grandes lignes du PLF 2018.
- Point financier : distribution d'un point d'étape financier arrêté au 18/12/2017 pour pré-bilan de fin d'année.
- Agenda des prochaines dates : vœux du Maire le samedi 13/01/2018, repas des Aînés le dimanche 28 janvier 2018.